

1° Le dernier dimanche de septembre courant on chantera dans toutes les paroisses et missions où se fait l'office public une messe solennelle pour les âmes du Purgatoire (la messe du jour des morts), qui tiendra lieu de la grand'messe paroissiale accoutumée.

2° Dans les communautés, où il n'y a ordinairement qu'une messe basse, cette messe sera celle du jour des morts.

3° Tous les prêtres pourront ce jour-là dire cette messe basse de Requiem, avec le privilège de l'autel.

4° Les fidèles tâcheront de communier en grand nombre ce jour-là, et de gagner ainsi l'indulgence plénière pour les défunts.

Sera la présente Circulaire lue au prône le premier dimanche après sa réception.

Votre Evêque tout dévoué,

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.

LES FÊTES DE SAINTE-ANNE, A AURAY

25 et 26 juillet

—

La Bretagne ne se lasse pas d'apporter à sa Patronne l'hommage de sa reconnaissance et de sa vénération filiale. C'est qu'il y a entre elles des liens que rien ne saurait rompre et qui deviennent plus étroits, ce semble, à mesure que les souffrances de l'Eglise et les épreuves de la patrie nous forcent à réclamer plus ardemment la protection d'en haut. Les Bretons viennent à Sainte-Anne comme au foyer où se ranime leur foi : paroisses avec leurs croix et